

TABLEAU DES HONORAIRES DU CABINET FORIMMO

Conformément à l'article L112-1 du Code de la consommation et à l'arrêté du 26 janvier 2022, les honoraires ci-dessous sont exprimés Toutes Taxes Comprises (TTC) et s'appliquent à compter du 01/08/2025.

Honoraires de transaction (Vente)

Prix de vente du bien	Honoraires TTC (à la charge de [Vendeur/Acquéreur])
Inférieur à 50 000€	3 000 €
De 50 000 € à 100 000€	5 000 €
De 100 000€ à 350 000€	6 % du prix de vente
De 350 000€ à 650 000€	5 % du prix de vente

Honoraires de location

Prestation	Honoraires TTC
Frais d'entremise et de négociation	Plafonnés à un mois de loyer honoraires de visite et d'état des lieux compris) 10 €/m ² de surface habitable
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	3 €/m ² de surface habitable
Réalisation de l'état des lieux	

Honoraires de gestion locative

Prestation	Honoraires TTC
Gestion locative complète	8.40 % du montant des loyers encaissés

Mise en location (hors gestion)

Identiques aux honoraires de location

Honoraires de syndic

Prestation	130 € / Heures ouvrables
Forfait de base minimum	2400 €
Forfait de base annuel par lot principal	180 € / lot / an
Assemblées générales extraordinaires	Sur devis
Prestations particulières	Sur devis

Tous les honoraires sont exprimés TTC et incluent la TVA au taux en vigueur de 20%